

Lu dans la Presse

- Décembre 2002 -

Sommaire :

Le gouvernement déclare la guerre à l'insécurité routière

Régionalisation des transports : de nouveaux TER entre La Rochelle et Angoulême

Transferts de compétences envisagés pour les transports

Dépôt de bilan de Grimaud logistique

LGV Sud Europe Atlantique : lancement de la consultation sur la section Angoulême-Bordeaux

L'UE commercialise les droits d'émission des gaz à effet de serre

Renforcement de la sécurité maritime

Le dispositif « ciel unique » adopté par l'Europe

Lien étroit entre pollution automobile et décès prématurés

Renforcement de la sécurité routière en France

LE GOUVERNEMENT DÉCLARE LA GUERRE À L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec 7 616 tués et 158 132 blessés en 2001, la France présente le plus mauvais bilan de sécurité routière des pays d'Europe occidentale. Pour mettre fin à l'hécatombe sur les routes, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin présentera mercredi 18 décembre, à l'occasion d'un comité interministériel, un plan d'ensemble qui devrait comporter une vingtaine de mesures sur les quatre grands axes de la répression, de la sanction, de la prévention et de l'éducation. Le gouvernement mise sur une répression accrue des infractions au code de la route pour modifier les comportements des Français. Les mesures envisagées concerneraient notamment la généralisation des radars automatiques, le traitement automatisé des amendes, le durcissement des sanctions pénales ou encore la mise en place d'un permis de conduire probatoire. Les associations de lutte contre la violence routière espèrent que les moyens financiers et humains seront à la hauteur de cette mobilisation générale.

D'après un article paru dans Le journ@l permanent du Nouvel Observateur du 18 décembre 2002

REGIONALISATION DES TRANSPORTS : DE NOUVEAUX TER ENTRE LA ROCHELLE ET ANGOULEME

Dans le cadre de la convention d'exploitation des transports publics ferroviaires régionaux de voyageurs signée entre la SNCF et le Conseil régional Poitou-Charentes, la commission permanente du conseil régional a prévu 291 000 euros pour renforcer la boucle ferroviaire desservant les huit villes et agglomérations les plus peuplées de la région. A partir du 15 décembre, les voyageurs pourront emprunter 2 allers et retours quotidiens, supplémentaires et directs entre Angoulême et La Rochelle (auparavant les voyageurs devaient changer de train en gare de Saintes). Ces nouvelles dessertes conçues pour répondre aux besoins « domicile-travail » et « domicile-études » devraient absorber l'équivalent de 1000 voiture par jour.

D'après des articles parus dans La nouvelle république des 7 et 13 décembre 2002

D'après un article paru dans Le Sud Ouest du 12 décembre 2002

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ENVISAGÉS POUR LES TRANSPORTS

Selon le journal Le Monde, sur la base des travaux des Assises des libertés locales qui s'achèveront début 2003, le cabinet du premier ministre a transmis à l'ensemble des ministères une note interne qui énumère la liste des transferts de compétences et expérimentations envisagées par Matignon.

S'agissant du secteur des transports, les régions auraient la gestion des ports de taille moyenne (La Rochelle, Sète...), des aéroports d'intérêt local et des petits canaux navigables. 28 000 Km de routes pourraient être transférés aux départements.

La note ministérielle invite chaque ministère à évaluer les moyens humains et financiers afférents à ces transferts. Le Premier ministre attend la fin des Assises pour communiquer la liste exhaustive de ces transferts de l'Etat.

D'après un article paru dans Le Monde du 13 décembre 2002

DÉPÔT DE BILAN DE GRIMAUD LOGISTIQUE

L'entreprise Grimaud Logistique a été placée en redressement judiciaire assorti d'une période de 6 mois sous la surveillance d'un administrateur judiciaire. Le plan de restructuration devrait être présenté en janvier 2003.

D'après un article paru dans Le Sud Ouest 17 du 12 décembre 2002

Moins de 2 ans après son rachat par le Groupe Ziegler, l'entreprise de transport routier de marchandises Grimaud Logistique a déposé le bilan le 9 décembre. L'entreprise, dont le siège social est situé à Bressuire, représente à ce jour 1 219 salariés répartis dans 35 agences en France. Selon les responsables de Ziegler France et de Ziegler région Atlantique, cette mise en état de cessation de paiement est en partie imputable au marché difficile (baisse des volumes de 7 à 15 %), à la loi Gaysot et à la perte de confiance d'une partie de la clientèle suite au rachat.

D'après un article paru dans Le Courrier de l'Ouest du 10 décembre 2002

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LA SECTION ANGOULÊME-BORDEAUX

C'est à La Couronne que le préfet de la Région Aquitaine a lancé le 9 décembre la consultation auprès de l'ensemble des élus, associations et acteurs socio-économiques sur le projet «LGV Sud Europe Atlantique» pour la section Angoulême-Bordeaux. Ce projet, qui consiste à construire une ligne nouvelle pour y faire circuler des TGV à plus de 300km/h, devra affronter le stade de la consultation avant que le ministre n'arrête une bande de 500 mètres à l'intérieur de l'actuel fuseau de 1 000 mètres d'ici un an. Les élus doivent délibérer sur les études d'avant-projet sommaire avant la fin du mois de février. Onze réunions intercommunales sont prévues pour dégager des observations sur l'affinement du tracé et les aménagements possibles. La population pourra ensuite donner son avis en 2004 lors de l'enquête d'utilité publique.

D'après un article paru dans La Charente Libre du 10 décembre 2002

L'UE COMMERCIALISE LES DROITS D'ÉMISSION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Conformément au protocole international de Kyoto de 1997, l'Union européenne s'est engagée à réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010, en comparaison avec les niveaux de 1990. Les gouvernements européens ont conclu un accord le 9 décembre dernier sur la mise en place d'un système de commercialisation des droits d'émission de ces gaz. Ainsi, les entreprises pourraient disposer d'un quota pour les émissions de dioxyde de carbone (C O²). Celles qui dépasseraient ce plafond seraient en mesure d'acheter un quota supplémentaire à d'autres entreprises, qui resteraient au-dessous des limites fixées. Ce système devrait, dans un premier temps, entrer en vigueur à partir de 2005 pour couvrir les émissions de CO² des installations électriques, des producteurs d'acier, de ciment, de verre ou encore de papier. La participation à ce dispositif serait ensuite rendue obligatoire à compter de 2008.

Lire la première version du texte adopté le 09/12/02 (en anglais) sur le site suivant :

<http://ue.eu.int/pressData/en/envir/73567.pdf>

D'après un article paru dans Le Journ@l permanent du Nouvel Observateur du 10 décembre 2002

RENFORCEMENT DE LA SECURITE MARITIME

Europe :

Vendredi 6 décembre, les ministres des transports européens ont accepté de bannir de leurs ports, terminaux ou points de mouillage les pétroliers à simple coque qui transportent du fioul lourd, du goudron ou du bitume. Censée prendre effet immédiatement, cette mesure sera régularisée après coup par un règlement européen, que la Commission s'est engagée à rédiger avant le 1^{er} janvier 2003. Les conditions juridiques qui permettront d'interdire en permanence la circulation des pétroliers à simple coque de plus de quinze ans dans les eaux européennes vont être étudiées. Les ministres ont également plaidé en faveur d'une accélération du calendrier, prévoyant le remplacement des navires à simple coque par des bateaux à double coque, et se sont engagés à mieux contrôler les navires qui entrent dans leurs ports. La France s'est engagée à remplir ses obligations à partir de janvier 2003, grâce au recrutement de capitaines et d'officiers navigants à la retraite. La Commission devrait présenter une proposition de loi qui permettrait de sanctionner, de manière pénale et financière, toutes les personnes responsables, en raison de leur négligence, d'une pollution maritime (affréteur, armateur ou propriétaire du bateau).

D'après un article paru dans Le Monde du 08 décembre 2002

France :

Dans le prolongement du sommet franco-espagnol de Malaga du 26, la France a décidé de contrôler, à partir du 1er janvier 2003, tous les pétroliers de plus de 15 ans d'âge à simple coque se présentant dans ses ports. La France entend également « dissuader leur présence dans notre zone économique exclusive », a indiqué le porte-parole du gouvernement Jean-François Copé.

D'après une dépêche AFP du 04 décembre 2002

LE DISPOSITIF « CIEL UNIQUE » ADOPTÉ PAR L'EUROPE

Après avoir longtemps suscité l'hostilité de plusieurs États membres, le dispositif législatif européen dit "ciel unique", qui doit harmoniser l'organisation du contrôle aérien dans toute l'Union européenne à partir de 2005, a été approuvé jeudi 5 décembre par les ministres européens des transports. Ils ont également approuvé un règlement européen qui révisé à la hausse les indemnités auxquelles ont droit les passagers aériens non embarqués du fait de sur-réservations ou d'annulations de vol.

D'après lemonde.fr et une dépêche AFP du 05 décembre 2002

LIEN ÉTROIT ENTRE POLLUTION AUTOMOBILE ET DÉCÈS PRÉMATURÉS

Une étude conduite dans plusieurs villes européennes par des scientifiques du réseau Apehis a établi qu'une baisse minime de la pollution automobile épargnerait de nombreux décès prématurés imputables à la pollution inhalée. L'étude indique qu'une diminution marginale, de l'ordre de 5 micro grammes par m³ d'air, des émissions de particules permettrait d'éviter 1 561 décès dans les 9 villes françaises étudiées (Paris, Toulouse, Bordeaux...). Les émissions des véhicules diesel sont particulièrement pointées du doigt.

La Commission européenne a d'ores et déjà fixé comme objectifs aux États membres de réduire de 10 micro grammes par m³ d'air leurs émissions moyennes annuelles d'ici 2010. D'autre part, les constructeurs automobiles misent sur l'efficacité du filtre à particules, censé capturer 99,9 % des impuretés solides des gaz d'échappement. Toutefois, de nombreux experts estiment que la lutte contre la pollution ne peut s'exonérer d'une politique de restriction de la circulation.

D'après un article paru dans Le Monde du 04 décembre 2002

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FRANCE

A l'Assemblée nationale, lors des questions au gouvernement, le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy a fait part de son souhait d'équiper les autoroutes françaises d'équipements automatiques pour sanctionner durement les conducteurs en infraction. Ce système, déjà en vigueur dans d'autres pays tels que les Pays-Bas, enregistre l'infraction et le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule. La contravention est dressée automatiquement et envoyée directement au propriétaire, sans intervention humaine. Par ailleurs, le plan de Nicolas Sarkozy prévoit également le développement des moyens banalisés de surveillance du réseau routier (voitures banalisées équipées de caméras vidéo, surveillance aérienne renforcée...).

Le ministre des transports, Gilles de Robien, a précisé que le gouvernement prendrait une quinzaine de mesures très concrètes en faveur de la sécurité routière d'ici la fin de l'année. Il a notamment évoqué la possibilité d'instaurer une visite médicale pour les automobilistes âgés dont l'état de santé pourrait menacer la sécurité routière.

D'après un article paru dans Sud-Ouest du 04 décembre 2002